

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PÉTR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PÉTR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PÉTR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PÉTR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PÉTR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique n°5 : Animation et ingénierie territoriale

Mesure opérationnelle n°5-1 : Développer une ingénierie territoriale efficiente et favorisant « l'innovation et l'expérimentation »

Contexte général :

Le PÉTR Garonne Quercy Gascogne doit porter une stratégie de développement local, fort de ses 136 152 habitants (pop. municipale) et présentant des profils de bassins de vie très différents.

Le PÉTR a créé depuis 2016 un réseau composé des 6 animateurs intercommunaux des CC pour faciliter la coordination.

De plus, le PÉTR co-anime régulièrement avec la Région des réunions à l'échelle intercommunale pour informer sur les dispositifs régionaux, nationaux, et sur les actualités en direction des élus, secrétaires de mairie, DGS, ...

Par ailleurs, la gestion des politiques locales contractualisées comprend aujourd'hui plusieurs volets (LEADER, FEDER OS5, CRTE, CTO, Territoire d'Industrie ...) qu'il s'agit de mener de manière conjointe vers la réalisation des objectifs communs. La mise en œuvre de ces politiques nécessite de disposer d'un accompagnement technique local, indispensable à l'émergence des projets et à la mise en réseau des acteurs publics et privés.

L'équipe du PÉTR a pour mission d'assurer accompagnement et conseils aux porteurs de projets, notamment en matière d'ingénierie financière mais également en permettant l'innovation et l'expérimentation.

Ce dernier aspect, contribuant plus particulièrement à l'ambition du Pacte Vert via le dispositif « **Dotation pour l'Innovation et l'Expérimentation (DIE) dans les territoires ruraux et de Montagne** », fera l'objet d'un avenant au présent contrat lorsque tous les dispositifs de la Région seront votés.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PÉTR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Répondre au besoin d'ingénierie des territoires ruraux (élus et techniciens, privés) ;
- Veiller à l'appropriation collective de la stratégie et du projet de territoire ;

- Piloter et gérer les dynamiques contractuelles sur le territoire ;
- Permettre l'innovation et l'expérimentation de solutions nouvelles (avenant à venir).

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Répondre à l'ensemble des objectifs du Pacte Vert, grâce au financement d'une ingénierie territoriale supplémentaire, formée aux enjeux environnementaux et de transition écologique.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

Portage PETR

- Animation et coordination des contrats et conventions
- Révision, suivi et animation du projet de territoire
- Animation territoriale auprès des EPCI et des communes membres
- Appui à la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale en faveur de l'attractivité des bourgs-centres et des communes rurales
- Développement des coopérations interterritoriales (ex : Territoire d'Industrie avec le PETR Portes de Gascogne)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre d'actions d'information auprès des collectivités locales et leurs groupements
- Nombre de dossiers inscrits au CTO

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

Sans objet.